

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T149-2025**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Travaux contournement de la place de la Flette, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 01 octobre 2025 de Monsieur MARTIN Thierry, représentant de la société GREEN STYLE, pour des travaux sur le contournement de la place de la Flette,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public,

ARRETE

ARTICLE 1 : Les places de stationnement situées sur le contournement de la place de la Flette seront interdites durant les travaux.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable à partir du lundi 06 octobre 2025 de 8h à 17h pour une durée de 15 jour calendaire.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : Monsieur MARTIN Thierry est chargé de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur MARTIN Thierry, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Monsieur MARTIN Thierry

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 01 octobre 2025

le Maire,
Arnaud SAVOIE

Affiché le : 02/10/25

